



Comité départemental des échecs de l'Hérault

Président : Fabrice TUR / fabrice.tur@gmail.com / 06 70 487 467

Festival Deleuze – Cahier des charges

Le lieu

- Une **zone de jeu pour 100 personnes**
- Le lieu de la compétition doit être **accessible aux personnes en situation de handicap**

Article 11.2 du Livre de l'Arbitre

Le "lieu de la compétition" est défini comme étant la "zone de jeu", les salles de repos, les toilettes, la buvette, la zone réservée aux fumeurs/fumeuses, et les autres emplacements désignés par l'arbitre.

- Si possible, une salle attenante, permettant l'analyse et l'accueil des accompagnateurs
- Un extérieur sécurisé pour les enfants
- Un parking à proximité, idéalement non accessible aux enfants
- Une zone réservée à l'arbitre, avec alimentation électrique, tables, chaises et idéalement sono
- Une buvette incluant boissons et restauration rapide

Organisation de l'évènement

- le CDJE34 prend en charge l'arbitrage et les récompenses
- si la zone de jeu est répartie dans plusieurs salles, un arbitre adjoint sera nécessaire pour chaque salle séparée ; seule l'indemnisation de l'arbitre principal est prise en charge par le CDJE34, les adjoints étant indemnisés par le club organisateur
- le CDJE34 se charge de la communication auprès des clubs
- le club organisateur se charge, dès que la date de l'évènement est connue, de réserver les jeux et les pendules auprès de la Ligue d'Occitanie
- le club organisateur doit prévoir et installer à l'avance le matériel nécessaire au déroulement de la compétition (tables, chaises ou bancs et éventuellement nappes)
- l'inscription des joueurs est gérée par l'arbitre principal, également responsable du règlement, en collaboration avec le Bureau du CDJE34
- le paiement des inscriptions sur place est pris en charge par le club organisateur
- un correspondant, désigné par le club organisateur, est l'interlocuteur de l'arbitre pendant toute la durée de la manifestation pour toute question d'organisation ou autre

Installation de la salle de jeu par le club organisateur

- Disposition des échiquiers et des pendules, avec un numérotage

Gestion de la sécurité par le club organisateur

- Communication locale permettant la bonne organisation de l'évènement (mairie, assurance, police municipale, services techniques, pompiers...)
- Trousse de premiers secours (si rien n'est prévu sur le site)
- Eventuellement, gestion du système d'alarme